



NOVEMBRE 2012

La Politique Agricole Commune (PAC) déclinée en Lorraine

En 2012, la politique agricole commune fête ses 50 ans. Dans les prochains mois, la PAC sera réformée une nouvelle fois pour mieux s'adapter aux enjeux économiques, environnementaux et territoriaux de l'Union européenne.

En Lorraine, l'agriculture et l'agroalimentaire constituent un secteur stratégique créateur d'activité et d'emplois, plutôt en développement. J'ai souhaité cette plaquette d'information pour faire le point sur la PAC en région et pour permettre à chacun de mieux comprendre l'importance des enjeux européens.

Nacer MEDDAH, préfet de la région Lorraine

Présentation générale de la PAC

La PAC est l'une des plus anciennes politiques européennes. Mentionnée dans son principe dans le Traité de Rome de 1957, elle est mise en oeuvre depuis 1962. Depuis, elle est régulièrement réformée pour s'adapter au contexte économique mondial et aux évolutions de la société européenne. Elle se traduit par différents règlements communautaires qui précisent les conditions dans lesquelles un soutien public peut être apporté à l'agriculture, à ses filières, et au développement rural. La France, second contributeur net du budget communautaire, est le premier bénéficiaire des dépenses de l'Union européenne (UE) et de celles de la PAC (chiffres définitifs 2009).

Depuis 1992, la PAC se partage en 2 grands piliers, dotés d'un instrument financier distinct :

- le 1^{er} pilier est destiné au soutien des revenus, des exportations et des marchés ; il est financé par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) ;
- le 2^{ème} pilier est destiné au développement rural, c'est-à-dire à la modernisation des exploitations, aux mesures agroenvironnementales et à la diversification des activités en zone rurale ; il est cofinancé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et par les Etats membres.

En 2011, le budget de la PAC représentait 41 % du budget de l'Union européenne, soit 141,9 milliards d'euros et se répartissait entre 73 % pour le 1^{er} pilier et 27 % pour le 2^{ème} pilier.

Le premier pilier : le soutien aux revenus et aux marchés

Les aides directes

En 2011, un peu moins de 9 100 exploitations ont perçu des aides directes, destinées au soutien des revenus. Ces aides se décomposent en une partie découplée indépendante des productions, et une partie couplée, fonction des effectifs et des surfaces, qui permet de maintenir certaines productions structurellement fragiles. Depuis 2010, le bilan de santé de la PAC conforte l'élevage à l'herbe, et

encourage un mode de développement durable de l'agriculture par le soutien à la production de protéines végétales et à l'agriculture biologique. L'obtention de ces aides est soumise à la conditionnalité, qui se traduit par le respect des exigences de base en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), de santé publique et de protection animale.

Aides directes - 2011	Lorraine
Aide découplée	
Droits à paiement unique	289 481 000
Aides couplées	
Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes	18 524 000
Aides ovine et caprine	3 620 000
Aide aux légumineuses et protéagineux	943 000
Aide à l'agriculture biologique, au lait de montagne, veaux sous la mère	2 672 000
Assurance récolte	2 194 000
TOTAL :	317 434 000

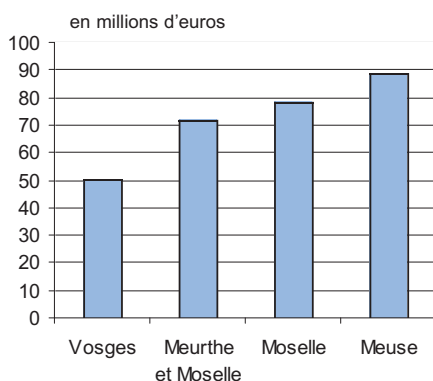
Source ASP : paiements au 30/06/2012

Le financement de ces aides directes est essentiellement européen. Le budget national participe pour 5,2 millions d'euros à la PMTVA et à l'aide à l'assurance récolte.

En application de la modulation*, un prélèvement de 9 % est pratiqué sur ces aides, soit près de 26 millions d'euros en Lorraine afin d'abonder le 2^{ème} pilier.

* Modulation : Depuis la réforme de la PAC de 2003, un prélèvement est effectué sur l'ensemble des aides directes versées aux agriculteurs au-delà d'une franchise de 5 000 euros par exploitation. Le taux est de 9 % en 2011, 10 % en 2012 et au-delà.

Un montant de droits à paiement unique par département en lien avec la surface en cultures



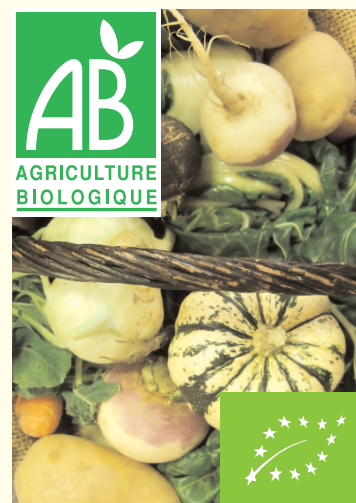
Source ASP : paiements au 30/06/2012

L'agriculture biologique : un signe de qualité au bénéfice de l'environnement

Une aide de 1,2 million d'euros a été attribuée en 2011 aux producteurs pour les surfaces en production ou en conversion, 47 % en prairie, 51 % en cultures annuelles, le reste se répartissant entre maraîchage, viticulture et arboriculture.

Pour l'ensemble de la Lorraine, 31 000 ha sont certifiés ou en cours de conversion en 2011, ce qui représente 3,25 % de la SAU et 423 exploitations.

En Moselle, une exploitation de polyculture-élevage en conversion représentant une surface de 124 ha (82 ha de prairies permanentes et 42 ha de cultures) bénéficie d'une prime annuelle à la conversion en AB de 16 000 € qui complète les autres aides (DPU de 23 000 € et 15 000 € de primes animales).



La régulation des marchés

Les mesures de régulation des marchés, entièrement financées par le FEAGA, visent à orienter la production agricole et à stabiliser les marchés. Elles revêtent deux formes :

- les restitutions, qui compensent la différence de prix entre les marchés communautaire et mondial, ont concerné l'export de viande bovine vers le Maghreb et la Turquie ;
- les interventions, qui sont des opérations d'achat destinées à limiter la baisse des cours en cas d'excédent de production, ont concerné en 2011 les céréales et le concombre, pour stockage et destruction.

Aide FEAGA	Nature de l'aide	Campagne	Montant en euros
Restitutions exportations gros bovins mâles	Aide à l'export	2010-2011	805 000
Retraits fruits et légumes	Aide compensatoire au retrait	2011	66 000
Intervention céréales	Achat public, stockage	2010-2011	1 600 000

Source : DRAAF

L'organisation et la modernisation des filières

Aide FEAGA	Nature de l'aide	Campagne	Montant en euros
OCM Fruits et Légumes	Programmes opérationnels (qualité, environnement, commercialisation commune)	2010	526 000
		2011	570 000
OCM Viticulture	Aide aux investissements	2010	24 000

Source : DRAAF

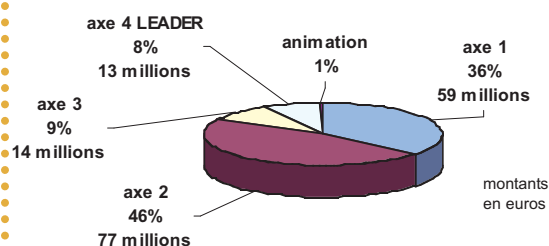
Les crédits FEAGA soutiennent également la modernisation des filières et leur adaptation à la demande des marchés et des consommateurs, par le biais des organisations de producteurs.

Le deuxième pilier : le soutien au développement rural

Le programme de développement rural hexagonal (PDRH) définit les mesures de soutien au développement rural. Il se compose d'un socle commun applicable sur le territoire national, et de volets régionaux. En Lorraine, sa mise en oeuvre sur la période 2007-2013 mobilisera :

- 164 millions d'euros de FEADER (82 millions de socle national, 82 millions d'enveloppe régionale), soit une moyenne annuelle de 23,4 millions d'euros ;
- un cofinancement public dont le taux est variable selon les axes et les mesures ;
- des financements additionnels n'appelant pas de FEADER, appelés "Top-up".

Répartition de la dotation lorraine du FEADER programmation 2007-2013



Source : DRAAF - OSIRIS

Compte tenu des montants variables d'une année sur l'autre, ces aides sont présentées en euros cumulés depuis le début du programme.

Axe 1 : l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire

Les mesures accompagnent la formation des acteurs du monde agricole et l'installation des jeunes agriculteurs. Elles soutiennent les investissements de modernisation des exploitations agricoles, l'amélioration des peuplements forestiers et leur exploitation. Elles visent également à aider les investissements dans les industries agroalimentaires, gages de valeur ajoutée.

Mesures de l'Axe 1	Dotation régionale FEADER 2007-2013	FEADER engagé au 31/12/2011	Contrepartie publique nationale		Total engagé (FEADER + contrepartie)
			Tous financeurs	Dont Etat	
Potentiel humain					
Formation – Information, diffusion	1 500 000	1 046 000	1 046 000	29 000	2 092 000
Dotation Jeunes Agriculteurs	SN	6 051 000	6 251 000	6 251 000	12 302 000
Prêts bonifiés	SN	6 116 000	10 067 000	10 067 000	16 183 000
Exploitations agricoles					
Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage	23 300 000	17 867 000	24 809 000	9 580 000	42 676 000
Plan Végétal pour l'Environnement	341 000	132 000	287 000	131 000	419 000
Plan de Performance Énergétique, y/c méthanisation	1 250 000	533 000	3 501 000	2 925 000	4 034 000
Forêt					
Amélioration et conversion des forêts	400 000	112 000	112 000	112 000	224 000
Mécanisation de la récolte du bois	2 300 000	1 526 000	1 240 000	1 072 000	2 766 000
Desserte forestière	6 290 000	4 752 000	4 752 000	4 752 000	9 504 000
Industries AgroAlimentaires					
Investissement dans les IAA	3 800 000	1 421 000	1 421 000	0	2 842 000
Qualité des produits agricoles					
Identification ovin-caprin	270 000	179 000	179 000	179 000	358 000

SN : socle national

Source : DRAAF - OSIRIS

Le PMBE

Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage est intégré au Contrat de Projets Etat - Région (CPER) 2007-2013 et cofinancé par l'Union européenne. Il bénéficie d'une large participation des collectivités territoriales et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Il accompagne des investissements liés à l'amélioration des capacités de production de viande bovine et ovine, à la restructuration des exploitations laitières et à la modernisation des salles de traite, à la gestion des effluents d'élevage et à la réalisation d'économies d'énergie.

En 2011, 257 dossiers ont été finalisés pour un montant moyen d'aides publiques de 22 700 €. Il s'agit d'une augmentation sensible du nombre de projets, justifiée par des évolutions réglementaires, mais aussi par une meilleure conjoncture économique, notamment en élevage laitier.



Aménagement en forêt : Le massif forestier du Pranzieux, massif de plus de 100 ha constitué de trois forêts communales, est situé dans le Xaintois (88). Les communes se sont regroupées pour la réalisation d'une desserte forestière qui permet la récolte de bois tout en épargnant les sols de ce massif forestier sensibles au tassement. Il est prévu la mobilisation de plus de 2 500 m³ de bois au cours des 3 prochaines années, correspondant à un trafic de plus de 20 camions par an.

La fourniture et la mise en oeuvre de plus de 6 400 m³ de concassé calcaire permet la création de 3 110 mètres de route forestière et de 4 places de dépôt et de retournement qui facilitent les conditions de travail des exploitants, assurent l'approvisionnement de la filière aval et préservent l'environnement. Coût global de l'opération : 131 600 €, dont 92 000 € de crédits de l'Etat et du FEADER.

Axe 2 : la préservation de l'espace rural agricole et forestier

Le soutien à la mise en valeur de l'espace rural contribue au développement durable en limitant la déprise et en incitant les exploitants agricoles et forestiers à adopter des méthodes compatibles avec la préservation des paysages et de l'environnement.

Les principaux éléments pris en compte sont la biodiversité, les espaces remarquables du réseau Natura 2000, la qualité de l'eau, l'érosion des sols et le changement climatique.

Montants en euros			Contrepartie publique nationale		Total engagé (FEADER + contrepartie)
Mesures de l'Axe 2	Dotations régionale FEADER 2007-2013	FEADER engagé au 31/12/2011	Tous financeurs	Dont Etat	
Occuper l'espace de façon équilibrée					
Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel	SN	17 608 000	14 400 000	14 400 000	32 008 000
Préserver l'état des ressources naturelles					
Prime Herbagère AgroEnvironnementale	SN	16 436 000	12 392 000	12 392 000	28 828 000
MAE rotationnelle (uniquement en 2010)	SN	13 982 000	11 440 000	11 440 000	25 422 000
MAE régionalisées : AB, races menacées, apiculture	1 385 000	1 123 000	4 279 000	1 247 000	5 402 000
MAE territorialisées	12 047 000	7 663 000	15 720 000	5 765 000	23 383 000
Promouvoir la forêt					
Plan chablis	SN	8 228 000	6 735 000	6 735 000	14 963 000
Contrats Natura 2000 forestiers	1 150 000	105 000	86 000	86 000	191 000

SN : socle national

Source : DRAAF - OSIRIS - ASP

Des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) sont des engagements volontaires pris par les agriculteurs pour une durée de 5 ans. Ils s'engagent à respecter sur les parcelles contractualisées un cahier des charges adaptant leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés. Les efforts entrepris par l'exploitant sont compensés par une rémunération annuelle, calculée en fonction d'une estimation des coûts supplémentaires dus à la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ces mesures sont uniquement mobilisées sur des territoires à fort enjeu environnemental, en priorité dans les sites Natura 2000 et les zones définies au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE). Elles peuvent également être mises en œuvre sur des zones à enjeux spécifiques : biodiversité hors-zone Natura 2000, érosion, paysage.

MAET contractualisées en Lorraine entre 2007-2011

	Nbre de sites ouverts	Surface contractualisée (ha)
Enjeu Natura 2000	35	12 900
Enjeu DCE	35	9 000
Enjeu biodiversité	8	3 000

Le site Natura 2000 des Vallées du Madon et du Brénon en Meurthe-et-Moselle constituent un milieu humide caractéristique des vallées alluviales lorraines et couvre 1 120 hectares. Les prairies humides à colchique et fétuque des prés constituent l'habitat communautaire

principal à préserver. Le retard de fauche, la limitation voire la suppression de la fertilisation sur prairies ainsi que la remise en herbe constituent les principales mesures proposées aux 27 exploitants du site. A l'issue des 3 années d'ouverture à la contractualisation, 345 hectares ont ainsi été protégés soit 47 % de la surface agricole du site.



Axe 3 : la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale

Cet axe soutient le développement économique et l'emploi, ainsi que l'offre d'équipements dans les zones rurales. Il contribue à aider en particulier les services d'accueil de public spécifique, la diversifi-

cation non agricole et notamment le tourisme rural, ainsi que la restauration des patrimoines naturel et culturel.

Montants en euros

Mesures de l'Axe 3	Dotation régionale FEADER 2007-2013	FEADER décisions au 31/12/2011	Contrepartie publique nationale		Total engagé (FEADER + contrepartie)
			Tous financeurs	Dont Etat	
Services de base	10 421 000	5 619 000	8 791 000	2 946 000	14 410 000
Patrimoine naturel et culturel	1 569 000	928 000	1 163 000	693 000	2 091 000
Projets de territoire	1 548 000	468 000	487 000	193 000	955 000
Diversification, tourisme, formation et information	782 000	228 000	350 000	154 000	578 000

Source : DRAAF

Le développement de services en milieu rural

Cette mesure participe au maintien du tissu socio-économique. Il s'agit de susciter des projets destinés à créer ou améliorer une offre de service répondant à des besoins essentiels de proximité : la construction de locaux destinés à l'accueil périscolaire, des maisons de santé pluridisciplinaires sur les territoires présentant une offre de soins insuffisante ou menacée. Depuis 2007, le FEADER a soutenu près de cinquante projets de services intercommunaux en zone rurale. L'intervention du FEADER par projet s'élève à 150 000 € et peut aller jusqu'à 250 000 € pour

les projets des zones les plus rurales et les moins pourvues.

La communauté de communes du Val d'Ornois en Meuse construit une maison de santé bioclimatique à Gondrecourt le Château. Celle-ci permettra l'installation de deux jeunes médecins sur les quatre présents dans la structure ainsi que celle de 2 infirmiers, facilitant ainsi l'accès aux soins de la population dans un secteur fragile. Le FEADER contribue à cette réalisation à hauteur de 150 000 € pour un montant global de 1 245 000 €.



Axe 4 : la mise en oeuvre du dispositif LEADER (Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale)

L'approche LEADER soutient des stratégies locales de développement, en mettant en oeuvre des mesures adaptées aux enjeux d'un territoire donné. Ce sont les mesures des axes précédents, ou des actions spécifiques définies localement.

Une gouvernance locale est instaurée sous la forme d'un Groupe d'Action Locale (GAL). Ils sont au nombre de 10 en Lorraine et couvrent 60 % de la superficie régionale.

Montants en euros

Mesures	Dotation régionale FEADER 2007-2013	FEADER engagé au 31/12/2011	FEADER payé au 31/12/2011	Autres financeurs paiements au 31/12/2011
Mesures de l'axe 3, projets de coopération, animation et fonctionnement	13 000 000	3 580 000	1 170 000	1 282 000

Les cofinancements ne sont pas exhaustifs

Source : DRAAF - OSIRIS

Tableau synthétique des aides de la PAC en 2011 :

La PAC en Lorraine représente un financement public de près de 370 millions d'euros par an, soit 320 millions d'euros au titre du premier pilier et près de 50 millions au titre du second pilier. Ces montants ne tiennent pas compte des aides publiques versées au titre des calamités agricoles, en cas de difficultés climatiques. Pour les exploitations agricoles, ce financement public constitue une large part du résultat économique.

Montants en milliers d'euros

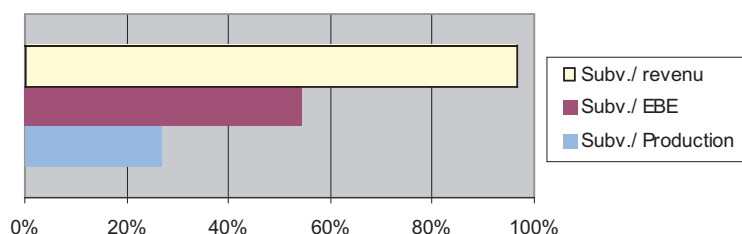
Aide	FEAGA	FEADER	Contrepartie publique nationale	Dont Etat	Total
Aides directes aux exploitations	312 200	-	5 200	5 200	317 400
Aides aux marchés et aux filières	3 000	-	-	-	3 000
Axe 1	-	7 947	10 733	7 020	18 680
Axe 2	-	13 029	13 011	10 413	26 040
Axe 3	-	1 449	2 158	797	3 607
TOTAL	315 200	22 425	31 102	23 430	368 727

Source : DRAAF - OSIRIS

Pour le 2^{ème} pilier, il s'agit des crédits engagés ramenés à l'année.

Les données de l'axe 4 n'étant pas exhaustives, elles n'ont pas été reportées dans ce tableau.

Part des aides pour les exploitations agricoles lorraines



Source : SSP - comptes provisoires 2011

L'agriculture et la forêt façonnent le paysage et s'attachent à préserver l'environnement, tout en constituant un atout pour l'économie et l'emploi de la région. L'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et la filière bois-papier-carton constituent le premier secteur employeur, devant la métallurgie ou l'automobile, et pèsent 18 % des exportations lorraines.

Le poids de l'agriculture, de la forêt et des IAA

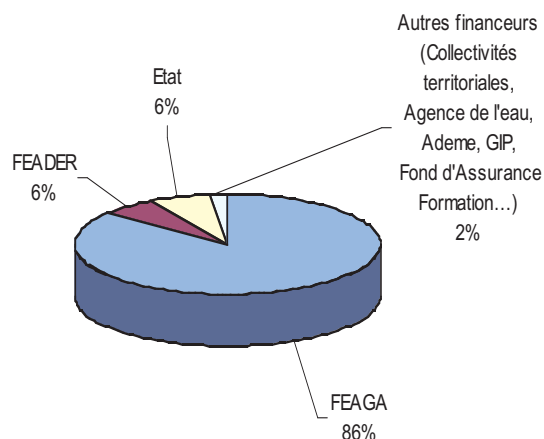
	Lorraine	% Lorraine / France
population totale (hab)	2 350 112	3,8
surface totale en km ²	23 547	4,3
SAU des exploitations en ha	1 135 398	4,1
STH en ha	432 970	5,4
nombre d'exploitations	12 331	2,6
nombre de litres de lait	12 281 610	5,3
chiffre d'affaires céréales et oléagineux, en €	498 millions	4,6
nombre d'actifs agricoles	26 500	2,7
chiffre d'affaires des IAA ⁽¹⁾ , en €	2,5 milliards	1,8
emplois dans les IAA ⁽²⁾	11 471	2,8
surface de forêt en ha	869 000	5,3
volume de bois récolté en m ³	3,8 millions	9,5

(1) entreprises de 20 salariés et plus

(2) hors artisanat commercial : boulangerie, pâtisserie, charcuterie

Source : DRAAF

La PAC sur l'année 2011 en Lorraine par type de financeurs



Source : DRAAF - OSIRIS - ASP

Publication disponible sur le site internet www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr

Reproduction autorisée sous mention de la source : Agreste - Draaf Lorraine

Photos Draaf Lorraine

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Service Régional de l'Information Statistique et Économique de Lorraine

76, avenue André Malraux - 57046 METZ Cedex 1
Tél : 03 55 74 11 70 - Fax : 03 55 74 11 01
Courriel : srise.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr
Internet : draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr



Directeur de la publication : Michel SINOIR

Rédacteur en chef : Noël SPITZ

Rédaction : Sandrine ZORN

Mise en page : Christine PERINI

ISSN : 2117-8895

NOVEMBRE 2012